

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
VILLE DE MASCOUCHE**

Résolution
06-03-145

RÈGLEMENT NUMÉRO 1084

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION
DE PLANS ET DEVIS ET LA CONSTRUCTION DE
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR LE
PROLONGEMENT DE L'AVENUE DE
L'ESPLANADE ET UN EMPRUNT DE 8 080 000 \$
POUR EN ACQUITTER LES COÛTS**

Séance du conseil municipal de la ville de Mascouche tenue à l'endroit ordinaire des séances, au 3038, chemin Sainte-Marie à Mascouche le 6 mars 2006 à 20 h 00, à laquelle sont présents messieurs les conseillers NORMAND PAGÉ, GUILLAUME TREMBLAY, DONALD MAILLY, PIERRE VILLENEUVE et mesdames les conseillères DENISE CLOUTIER et LOUISE FOURTANÉ BORDONADO formant quorum sous la présidence de monsieur RICHARD MARCOTTE, maire.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche entend réaliser des travaux d'infrastructures pour le prolongement de l'avenue de l'Esplanade jusqu'à la limite est du lot 779, la construction d'un bassin de rétention pluviale sur la haute terrasse, le reprofilage du bassin de rétention dans la future bretelle du viaduc de l'Autoroute-25, le surdimensionnement de l'égout pluvial pour drainer l'avenue de l'Esplanade, le surdimensionnement des services d'aqueduc et d'égout pluvial pour desservir les lots 355, 356 et 357, la construction d'un collecteur pluvial sous l'avenue de l'Esplanade à l'est de la montée Masson pour desservir les terres à l'ouest de la montée Masson, l'aménagement d'un parc de quartier et d'îlots récréatifs dans le projet de développement domiciliaire la Seigneurie Du Chêne, l'acquisition des terrains nécessaires et autres travaux connexes ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche n'a pas en mains les fonds nécessaires pour effectuer ces travaux et qu'il y a lieu pour elle de faire un emprunt afin de se les procurer;

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à une séance du conseil municipal de la ville de Mascouche tenue le 6 février 2006 et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 06-02-75;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par madame la conseillère Denise Cloutier
appuyé par monsieur le conseiller Donald Mailly

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, par le règlement numéro 1084, sujet à toutes les approbations requises, comme suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule ci-dessus exposé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

Le Conseil décrète la préparation de plans et devis et des travaux de construction d'infrastructures pour le prolongement de l'avenue de l'Esplanade jusqu'à la limite est du lot 779, la construction d'un bassin de rétention pluviale sur la haute terrasse, le reprofilage du bassin de rétention dans la future bretelle du viaduc de l'Autoroute-25, le surdimensionnement de l'égout pluvial pour drainer l'avenue de l'Esplanade, le surdimensionnement des services d'aqueduc et d'égout pluvial pour desservir les lots 355, 356 et 357, la construction d'un collecteur pluvial sous l'avenue de l'Esplanade à l'est de la montée Masson pour desservir les terres à l'ouest de la montée Masson, l'aménagement d'un parc de quartier et d'îlots récréatifs dans le projet de développement domiciliaire la Seigneurie Du Chêne, l'acquisition des terrains nécessaires et autres travaux connexes.

ARTICLE 3 :

Aux fins du présent règlement le Conseil décrète une dépense n'excédant pas HUIT MILLIONS QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (8 080 000 \$) incluant les taxes, les frais légaux, les frais d'émission et de négociation d'un emprunt et les autres dépenses incidentes ou accessoires, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document résumant l'estimation préliminaire des coûts préparé par monsieur Michel Gobeil, directeur des finances et trésorier, lequel est annexé au présent règlement sous la cote " A " pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4 :

Pour se procurer les fonds nécessaires aux fins du présent règlement, la Ville de Mascouche est autorisée à emprunter une somme n'excédant pas HUIT MILLIONS QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (8 080 000 \$) remboursable sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 5 :

S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations mentionnées à l'estimation produite en annexe du présent règlement soit plus élevée que la dépense effectuée, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

6.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt soit SIX MILLIONS SEPT CENT TRENTE MILLE QUATRE CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (6 730 434 \$) représentant 83,3 % de l'emprunt autorisé, pour couvrir les dépenses de construction d'un bassin de rétention sur la haute terrasse, l'aménagement du bassin de rétention près du nouvel échangeur de l'Autotoute-25, d'une partie de la construction de l'avenue de l'Esplanade, le drainage pluvial de l'avenue de l'Esplanade ouest, la construction d'une conduite pluviale sur l'avenue de l'Esplanade est et le coût d'aménagement d'un parc de quartier et d'îlots récréatifs il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le périmètre tel qu'indiqué liséré en noir sur le plan annexé au présent règlement sous la cote « B » pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant à raison de leur superficie telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

- 6.2 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt soit TRENTE MILLE QUATRE CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (30 434\$) représentant 0,4 % de l'emprunt autorisé, pour couvrir les dépenses de surdimensionnement d'aqueduc et d'égout sanitaire, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le périmètre tel qu'indiqué liséré en noir sur le plan annexé au présent règlement sous la cote « C » pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant à raison de leur superficie telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- 6.3 Quant aux immeubles non imposables, situés à l'intérieur des périmètres ci-dessus mentionnés, la taxe spéciale qui devrait leur être imposée en vertu des articles 6.1 et 6.2 sera répartie, à raison de leur superficie telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, sur tous les autres immeubles compris aux plans de taxation annexés sous les cotes « B » et « C » du présent règlement et la taxe spéciale imposée à ces immeubles selon les articles 6.1 et 6.2 sera augmentée en conséquence.

ARTICLE 7 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt soit UN MILLION TROIS CENT DIX-NEUF MILLE CENT TRENTE-DEUX DOLLARS (1 319 132 \$) représentant 16,3 % de l'emprunt autorisé, pour défrayer notamment les coûts d'acquisition des terrains nécessaires, une partie du coût des travaux de construction du prolongement de l'avenue de l'Esplanade et la construction de feux de circulation au carrefour des avenues de l'Esplanade et de l'Etang, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non, de l'ensemble du territoire de la ville de Mascouche, une taxe spéciale, à un taux suffisant, à raison de leur valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 8 :

Les propriétaires des immeubles mentionnés aux articles 6 et 7 du présent règlement sont, par les présentes, chargés du paiement des taxes y imposées.

ARTICLE 9 :

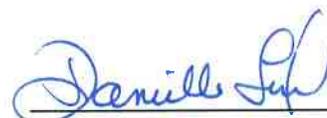
Le Conseil affecte au présent règlement tout octroi, subvention ou montant applicable qui pourrait être versé par un gouvernement, un organisme ou une personne, le montant de l'emprunt prévu au présent règlement ainsi que les taxes imposées aux termes des articles 6 et 7 devant être réduits en conséquence suivant le cas.

ARTICLE 10 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



Richard Marcotte, maire



Danielle Lord, greffière

Ce règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2006 lors de sa publication dans le journal "Le Trait d'Union."

Service des finances et trésorerie

Estimations préparées par BPR-Triax datées du 17 novembre 2005, du 22 décembre 2005, du 22 février 2006 et du 3 mars 2006

Estimation préparée par AXOR, datée du 20 février 2006

Services municipaux - Avenue de l'Esplanade (direction Ouest)

Annexe no :

A-1	Bassin de rétention pluviale de l'Esplanade (haute terrasse)	Réf : 114-94	992 828 \$
A-2	Avenue de l'Esplanade (Section Ouest) (25 % à l'ensemble)	114-94	2 373 397 \$
A-3	Surdimensionnement d'aqueduc et d'égout sanitaire (secteur voisin)	114-94	21 734 \$
A-4	Collecteur pluvial, avenue de l'Esplanade Est pour desservir le côté Ouest	114-84	930 233 \$
A-5	Drainage pluvial de l'avenue de l'Esplanade (section Ouest)	114-93	200 400 \$
A-6	Feux de circulation au carrefour des avenues de l'Esplanade et de l'Étang	114-93-103	94 893 \$
A-7	Bassin de rétention près du nouvel échangeur de l'Autotoute-25	1987-451	480 000 \$
	Coût des travaux de construction avant imprévus de construction		5 093 484 \$
	Imprévus de construction	10,0%	509 348 \$
	Coût des travaux de construction avant taxes		5 602 833 \$

Construction d'un parc de quartier

Estimation préparée par le directeur du Service des loisirs et parcs, datée du 19 janvier 2006

A-8	Acquisition de la superficie de terrain pour parc	300 000 \$
A-8	Aménagement du parc	500 000 \$
	Coût d'aménagement du parc de quartier avant taxes	800 000 \$

Estimation du coût des plans et des devis :

(Estimation, relevés, mise en plan, plans et devis)
(Sur les coûts de construction)

Honoraires pour le premier 5 000 000 \$	8,0%	407 479 \$
Pourcentage applicable sur l'excédent de 5 000 000 \$	6,8%	- \$
Estimation pour plans et devis		407 479 \$

Plans et devis : 55 % de l'estimation	55,0%	224 113 \$
Surveillance des travaux : 45 % de l'estimation	45,0%	183 365 \$
Autres frais contingents pour réaliser les plans complémentaires		10 000 \$
Coût des plans et devis avant taxes		417 479 \$

Total des coûts taxables **6 820 311 \$**

TPS	7,0%	477 422 \$
TVQ	7,5%	547 330 \$
Estimation du coût incluant les taxes		7 845 063 \$

Frais de financement temporaire et permanent (+ ou -) 3,0% 234 937 \$

Prévision budgétaire du règlement **8 080 000 \$**

Préparé par :

Michel Gobeil CMA
Directeur des finances et trésorier
Le 3 mars 2006

Répartition fiscale :

Bassin Annexe "B"	Bassin Annexe "C"	Ensemble de la Ville	Total de l'emprunt
992 828 \$	- \$	- \$	992 828 \$
1 780 048 \$	- \$	593 349 \$	2 373 397 \$
- \$	21 734 \$	- \$	21 734 \$
930 233 \$	- \$	- \$	930 233 \$
200 400 \$	- \$	- \$	- \$
- \$	- \$	94 893 \$	94 893 \$
480 000 \$	- \$	- \$	480 000 \$
4 383 508 \$	21 734 \$	688 242 \$	5 093 484 \$
438 351 \$	2 173 \$	68 824 \$	509 348 \$
4 821 859 \$	23 908 \$	757 066 \$	5 602 833 \$
Proportion :	86,1%	0,4%	13,5%
- \$	- \$	300 000 \$	300 000 \$
500 000 \$	- \$	- \$	500 000 \$
500 000 \$	- \$	300 000 \$	800 000 \$
Selon la répartition du coût des travaux de construction :			
359 287 \$	1 781 \$	56 411 \$	417 479 \$
5 681 146 \$	25 689 \$	1 113 477 \$	6 820 311 \$
397 680 \$	1 798 \$	77 943 \$	477 422 \$
455 912 \$	2 062 \$	89 356 \$	547 330 \$
6 534 738 \$	29 549 \$	1 280 776 \$	7 845 063 \$
195 696 \$	885 \$	38 356 \$	234 937 \$
6 730 434 \$	30 434 \$	1 319 132 \$	8 080 000 \$
Proportion :	83,3%	0,4%	16,3%



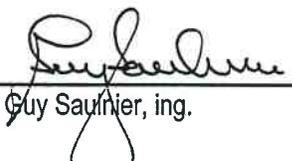
BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Estimation pour la bassin de rétention

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

1.	Bassin de rétention	901 750.00 \$
	Imprévus	91 077.65 \$
	Sous-total	<u>992 827.65 \$</u>
	T.P.S. (7%)	69 497.94 \$
	T.V.Q. (7,5%)	<u>79 674.41 \$</u>
	TOTAL DES TRAVAUX	1 142 000.00 \$
	Honoraires pour les plans, devis et surveillance	<u>128 000.00 \$</u>
	GRAND TOTAL DES TRAVAUX	<u>1 270 000.00 \$</u>



 Préparée par Guy Saunier, ing.

Le 22 décembre 2005

BPR

BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Estimation pour la bassin de rétention

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1. BASSIN DE RÉTENTION				
1.1 Excavation/remblai et mise en forme du bassin incluant la disposition des matériaux de surplus				320 000.00 \$
1.2 Conduite en béton armé cl. 4 avec joint de caoutchouc de:				
- 1 050 mm de dia.	70.0	m.lin.	700.00 \$	49 000.00 \$
- 1 350 mm de dia.	130.0	m.lin.	850.00 \$	110 500.00 \$
1.3 Structure d'entrée	1	unité	25 000.00 \$	25 000.00 \$
1.4 Structure de sortie	1	unité	15 000.00 \$	15 000.00 \$
1.5 Regard pour restriction	1	unité	25 000.00 \$	25 000.00 \$
1.6 Boîte de gabions :				
- 0.5 X 1.0 X 2.0 m	30	unités	400.00 \$	12 000.00 \$
- 1.0 X 1.0 X 2.0 m	10	unités	550.00 \$	5 500.00 \$
1.7 Matelas de gabions 0.3 X 1.0 X 4.0 du fossé et l'émissaire du bassin	15	unités	300.00 \$	4 500.00 \$
1.8 Déboisement		Global		20 000.00 \$
1.9 Enlèvement et récupération de la terre végétale		Global		10 000.00 \$
1.10 Assèchement des excavations		Global		20 000.00 \$



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Estimation pour la bassin de rétention

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1. BASSIN DE RÉTENTION (Suite)				
1.11 Stabilisation par enrobement des talus et du fond du bassin, épaisseur de 450 mm incluant membrane géotextile	8 500.0	m.ca.	25.00 \$	212 500.00 \$
1.12 Perré pour conduite, épaisseur de 600 mm	225.0	m.ca.	30.00 \$	6 750.00 \$
1.13 Ensemencement incluant fourniture et pose de terre végétale et filet biodégradable pour les talus du bassin	11 000.0	m.ca.	6.00 \$	66 000.00 \$
TOTAL BASSIN DE RÉTENTION				<u>901 750.00 \$</u>



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Esplanade entre la fin du règlement 1050 et la limite ouest de la terre du promoteur

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

1.	Avenue de l'Esplanade	
1.1	Fondation de rue	696 800.00 \$
1.2	Revêtement bitumineux (couche de base)	797 300.00 \$
1.3	Revêtement bitumineux (couche d'usure)	339 500.00 \$
1.4	Éclairage routier	290 590.00 \$
1.5	Piste cyclable	<u>31 000.00 \$</u>
	Sous-total des travaux	2 155 190.00 \$
	Imprévus	<u>218 207.08 \$</u>
	Sous-total	2 373 397.08 \$
	T.P.S. (7%)	166 137.80 \$
	T.V.Q. (7,5%)	<u>190 465.12 \$</u>
	GRAND TOTAL DES TRAVAUX	<u><u>2 730 000.00 \$</u></u>



 Préparée par Guy Saulnier, ing.

Le 21 décembre 2005



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Esplanade entre la fin du règlement 1050 et la limite ouest de la terre du promoteur

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1. Avenue de l'Esplanade				
1.1 <u>FONDATION DE RUE</u>				
1.1.1 Déboisement		Global		20 000.00 \$
1.1.2 Enlèvement et récupération de la terre végétale existante		Global		30 000.00 \$
1.1.3 Mise en forme (largeur de 14,5 m)	20 000.0	m.ca.	6.00 \$	120 000.00 \$
1.1.4 Sous-fondation sable classe "A" épaisseur de 600 mm	20 000.0	m.ca.	10.50 \$	210 000.00 \$
1.1.5 Fondation inférieure MG-56 épaisseur de 300 mm	20 000.0	m.ca.	10.00 \$	200 000.00 \$
1.1.6 Fondation supérieure MG-20 épaisseur de 150 mm	20 000.0	m.ca.	5.00 \$	100 000.00 \$
1.1.7 Abat-poussière	20 000.0	m.ca.	0.50 \$	10 000.00 \$
1.1.8 Mise en forme du centre du carrefour giratoire		Global		2 000.00 \$
1.1.9 Traverse électrique TTOG de 150 mm de dia.	60.0	m.lin.	80.00 \$	4 800.00 \$
TOTAL FONDATION DE RUE				696 800.00 \$



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Esplanade entre la fin du règlement 1050 et la limite ouest de la terre du promoteur

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1. Avenue de l'Esplanade				
1.2 <u>REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE DE BASE)</u>				
1.2.1 Scarification et enlèvement de la pierre contaminée	20 000.0	m.ca.	1.50 \$	30 000.00 \$
1.2.2 Pierre concassée MG-20 pour correction de profil	7 500.0	t.m.	15.00 \$	112 500.00 \$
1.2.3 Îlot en béton	4	unités	4 000.00 \$	16 000.00 \$
1.2.4 Bordure, hauteur de 450 mm	1 500.0	m.lin.	45.00 \$	67 500.00 \$
1.2.5 Trottoir, largeur de 1,5 mètre	1 350.0	m.lin.	125.00 \$	168 750.00 \$
1.2.6 Béton bitumineux couche de base EB-14, 60 mm d'épaisseur	20 000.0	m.ca.	14.40 \$	288 000.00 \$
1.2.7 Béton bitumineux à enlever	100.0	m.ca.	5.00 \$	500.00 \$
1.2.8 Bordures existantes à enlever	30.0	m.lin.	10.00 \$	300.00 \$
1.2.9 Ajustements mineurs		Global		13 500.00 \$
1.2.10 Anneau d'ajustement en béton hauteur de 150 mm		Global		1 000.00 \$
1.2.11 Pièces de remplacement		Global		1 000.00 \$
1.2.12 Structures à nettoyer		Global		6 500.00 \$



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Esplanade entre la fin du règlement 1050 et la limite ouest de la terre du promoteur

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1. Avenue de l'Esplanade				
1.2 <u>REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE DE BASE) (suite)</u>				
1.2.13 Puisard existant à relocaliser	5	unités	1 000.00 \$	5 000.00 \$
1.2.14 Gazonnement	11 000.0	m.ca.	6.00 \$	66 000.00 \$
1.2.15 Marquage	Global			2 000.00 \$
1.2.16 Dalle de béton pour bande franchissable, épaisseur de 200 mm incluant treillis métallique et assise	175.0	m.ca.	90.00 \$	15 750.00 \$
1.2.17 Monticule de béton bitumineux au périmètre extérieur de la bande franchissable	120.0	m.ca.	25.00 \$	3 000.00 \$
TOTAL REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE DE BASE)				797 300.00 \$



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Esplanade entre la fin du règlement 1050 et la limite ouest de la terre du promoteur

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1. Avenue de l'Esplanade				
1.3 <u>REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE D'USURE)</u>				
1.3.1 Béton bitumineux couche d'usure EB-10S de 50 mm d'épaisseur	20 000.0	m.ca.	12.00 \$	240 000.00 \$
1.3.2 Ajustement pour couche d'usure		Global		20 000.00 \$
1.3.3 Béton bitumineux de correction	120.0	t.m.	100.00 \$	12 000.00 \$
1.3.4 Plantation de :				
- Frênes	90	unités	350.00 \$	31 500.00 \$
- Érables	90	unités	400.00 \$	36 000.00 \$
TOTAL REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE D'USURE)				339 500.00 \$

BPR

BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Esplanade entre la fin du règlement 1050 et la limite ouest de la terre du promoteur

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1. Avenue de l'Esplanade				
1.4 <u>ÉCLAIRAGE ROUTIER</u>				
1.4.1 Base de béton avec deux conduits en CPV de 50 mm de diamètre	35 unités		510.00 \$	17 850.00 \$
1.4.2 Base de béton avec trois conduits en CPV de 50 mm de diamètre	5 unités		520.00 \$	2 600.00 \$
1.4.3 Lampadaire décoratif simple	40 unités		5 000.00 \$	200 000.00 \$
1.4.4 Tranchée de type "A"	1 300.0 m.lin.		24.00 \$	31 200.00 \$
1.4.5 Tranchée de type "A" incluant remblai en pierre concassée	150.0 m.lin.		30.00 \$	4 500.00 \$
1.4.6 Conduit supplémentaire en CPV de 50 mm de dia. dans une tranchée type	100.0 m.lin.		6.00 \$	600.00 \$
1.4.7 Conduite en CPV de 50 mm de dia. dans une tranchée de type "B" existante	60.0 m.lin.		6.00 \$	360.00 \$
1.4.8 Conducteurs à fournir, installer et raccorder:				
- #4 RWU90-XLPE (-40° C)	5 400.0 m.lin.		2.20 \$	11 880.00 \$
- #8 VERT MALT	1 800.0 m.lin.		1.50 \$	2 700.00 \$
1.4.9 Réparation des gazonnements	100.0 m.lin.		9.00 \$	900.00 \$
1.4.10 Centre de contrôle	2 unités		9 000.00 \$	18 000.00 \$
TOTAL ÉCLAIRAGE ROUTIER				290 590.00 \$



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Esplanade entre la fin du règlement 1050 et la limite ouest de la terre du promoteur

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1. Avenue de l'Esplanade				
1.5 <u>PISTE CYCLABLE</u>				
1.5.1 Mise en forme	1 000.0	m.lin.	10.00 \$	10 000.00 \$
1.5.2 Fondation supérieure en pierre concassée de calibre MG-20 de 200 mm d'épaisseur	1 000.0	m.lin.	8.00 \$	8 000.00 \$
1.5.3 Pavage 50 mm d'épaisseur de MB-5	1 000.0	m.lin.	13.00 \$	<u>13 000.00 \$</u>
TOTAL PISTE CYCLABLE				<u><u>31 000.00 \$</u></u>



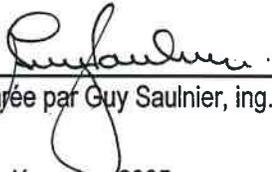
BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Estimation pour le surdimensionnement d'aqueduc et
d'égout sanitaire pour les terres de M. Paolo Mori

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

1.	Aqueduc	7 800.00 \$
2.	Égout sanitaire	<u>13 650.00 \$</u>
	Sous-total des travaux	21 450.00 \$
	Imprévus	<u>284.41 \$</u>
	Sous-total des travaux	21 734.41 \$
	T.P.S. (7 %)	1 521.41 \$
	T.V.Q. (7,5 %)	<u>1 744.18 \$</u>
	GRAND TOTAL DES TRAVAUX	<u><u>25 000.00 \$</u></u>


Préparée par Guy Saulnier, ing.

Le 21 décembre 2005



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Estimation pour le surdimensionnement d'aqueduc et
d'égout sanitaire pour les terres de M. Paolo Mori

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1. <u>AQUEDUC</u>				
1.1 Conduite d'aqueduc en CPV, DR-18 de 250 mm de dia.			130.00 \$	
● Condition locale (200 mm de dia.) (76.92 % du prix unitaire)			100.00 \$	
● Surdimensionnement (23.08 % du prix unitaire)	260.0 m.lin.		30.00 \$	<u>7 800.00 \$</u>
TOTAL AQUEDUC				<u><u>7 800.00 \$</u></u>



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Estimation pour le surdimensionnement d'aqueduc et
d'égout sanitaire pour les terres de M. Paolo Mori

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
2. <u>ÉGOUT SANITAIRE</u>				
2.1 Conduite d'égout en CPV, DR-35 de 300 mm de dia.			140.00 \$	
● Condition locale (250 mm de dia.) (78.57 % du prix unitaire)			110.00 \$	
● Surdimensionnement (21.43 % du prix unitaire)	455.0 m.lin.		30.00 \$	<u>13 650.00 \$</u>
TOTAL ÉGOUT SANITAIRE				<u><u>13 650.00 \$</u></u>



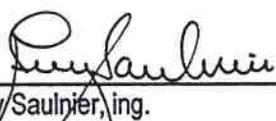
BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Travaux de collecteur pluvial sur l'avenue de l'Esplanade
entre la voie d'accès au centre commercial et le bassin de rétention (Phase IB)

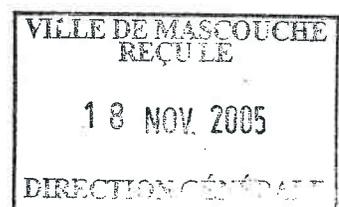
 ESTIMATION "A1"

1,	Égout pluvial	842 300,00 \$
	Imprévus	<u>87 932,56 \$</u>
	Sous-total des travaux	930 232,56 \$
	T.P.S. (7 %)	65 116,28 \$
	T.V.Q. (7,5 %)	<u>74 651,16 \$</u>
	GRAND TOTAL DES TRAVAUX	<u>1 070 000,00 \$</u>



 Guy Saulnier, ing.

Le 17 novembre 2005





BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Travaux de collecteur pluvial sur l'avenue de l'Esplanade
entre la voie d'accès au centre commercial et le bassin de rétention (Phase IB)

ESTIMATION "A1"

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1, ÉGOUT PLUVIAL				
1,1 Conduite d'égout en béton armé, avec joints de caoutchouc de :				
- 1 500 mm de diamètre classe 3	620,0	m.lin.	1 200,00 \$	744 000,00 \$
1,2 Regard d'égout préfabriqué pour conduite de :				
- 1 500 mm de diamètre	6	unités	11 000,00 \$	66 000,00 \$
1,3 Raccordement sur conduite existante	1	unité	2 000,00 \$	2 000,00 \$
1,4 Raccordement sur regard existant incluant le perçage du regard	1	unité	6 000,00 \$	6 000,00 \$
1,5 Perré pour conduite de 1 500 mm de diamètre	1	unité	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1,6 Inspection télévisée	620,0	m.lin.	5,00 \$	3 100,00 \$
1,7 Nettoyage complet des conduites	620,0	m.lin.	10,00 \$	6 200,00 \$
1,8 Blocage des eaux pluviales de la conduite existante et contrôle des eaux		Global		<u>10 000,00 \$</u>
TOTAL ÉGOUT PLUVIAL				<u>842 300,00 \$</u>



BPR-Triax

Laval, le 22 février 2006

Monsieur Michel Gobeil, trésorier
VILLE DE MASCOUCHE
3034, chemin Ste-Marie
Mascouche(Québec) J7K 1P1

OBJET : Égout pluvial - Avenue de l'Esplanade
Estimation du coût de l'égout pluvial
N/Dossier : 114-93

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, nous vous transmettons ci-joint l'étude des coûts pour le drainage pluvial de l'avenue de l'Esplanade ainsi que ceux pour le promoteur.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.


Guy Saulnier, ing.
GS/igl

p.j.

c.c. : Monsieur Claude Duchesne

MAR 03 2006 11:03AM HP LASERJET 3200

p. 2



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Travaux de feux de circulation sur les avenues de l'Étang et de l'Esplanade

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

1.	Total des travaux	94 892,50 \$
	T.P.S. (7%)	6 642,48 \$
	T.V.Q. (7,5%)	<u>7 615,12 \$</u>
	GRAND TOTAL DES TRAVAUX	<u>109 150,10 \$</u>

Préparée par Alain Galameau, ing.

Le 3 mars 2006

**Surdimensionnement du ruissellement sur l'avenue de l'Esplanade
Projet "La Seigneurie du Chêne"**

Condition proposée				Sans surdimensionnement (Ville de Mascouche)		Surdimensionnement (Promoteur)	
Section	Diamètre posé	Longueur posée	Prix unitaire	Diamètre théorique	Prix unitaire théorique	Différence	Montant
1 à 2	300	160	110.00 \$	300.0	110.00 \$	0.00 \$	- \$
2 à 3	525	150	190.00 \$	375.0	130.00 \$	60.00 \$	9 000.00 \$
3 à 7	750	580	325.00 \$	375.0	130.00 \$	195.00 \$	113 100.00 \$
7 à 9	900	195	440.00 \$	375.0	130.00 \$	310.00 \$	60 450.00 \$
9 à 10	750	75	<u>325.00 \$</u>	375.0	<u>130.00 \$</u>	195.00 \$	<u>14 625.00 \$</u>
Sous-total			344 775.00 \$		147 600.00 \$		197 175.00 \$
Regard	Unité	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire théorique	Montant		
1 et 2	4	3 300.00 \$	13 200.00 \$	3 300.00 \$	13 200.00 \$	- \$	
3, 4, 5, 6 et 10	9	4 600.00 \$	41 400.00 \$	3 300.00 \$	29 700.00 \$	11 700.00 \$	
7, 8 et 9	3	4 800.00 \$	<u>14 400.00 \$</u>	3 300.00 \$	<u>9 900.00 \$</u>	<u>4 500.00 \$</u>	
Sous-total			69 000.00 \$		52 800.00 \$	16 200.00 \$	
Total			413 775.00 \$		200 400.00 \$		213 375.00 \$
T.P.S.			28 964.25 \$		14 028.00 \$		14 936.25 \$
T.V.Q.			33 205.44 \$		16 082.10 \$		17 123.34 \$
GRAND TOTAL			<u>475 944.69 \$</u>		<u>230 510.10 \$</u>		<u>245 434.59 \$</u>

MAR 03 2006 11:04AM HP LASERJET 3200

p. 3



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Travaux de feux de circulation sur les avenues de l'Étang et de l'Esplanade

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1.	Caisson d'alimentation	1	unité	750,00 \$	750,00 \$
2.	Caisson de sécurité	3	unités	650,00 \$	1 950,00 \$
3.	Fût de 5.5 m	4	unités	1 500,00 \$	6 000,00 \$
4.	Potence 3m	8	unités	2 000,00 \$	16 000,00 \$
5.	Tête de feux horizontale à 4 feux c/a unité optique à LED et raccordement	8	unités	2 400,00 \$	19 200,00 \$
6.	Feux piéton à décompte numérique c/a optique à LED et raccordement	8	unités	1 500,00 \$	12 000,00 \$
7.	Bouton-poussoir pour piéton	4	unités	200,00 \$	800,00 \$
8.	Câble 24 conducteurs	120,0	m.lin.	2,00 \$	240,00 \$
9.	Câble 9 conducteurs	100,0	m.lin.	1,75 \$	175,00 \$
10.	Câble 5 conducteurs	150,0	m.lin.	1,60 \$	240,00 \$
11.	Câble 2 conducteurs	150,0	m.lin.	1,50 \$	225,00 \$
12.	Conducteur #6 RWU-90 XLE (-40°C) - Fournir et raccorder	300,0	m.lin.	3,00 \$	900,00 \$
13.	Conducteur #8 RWU-90 XLE (-40°C) VERT - Fournir et raccorder	150,0	m.lin.	2,75 \$	412,50 \$
14.	Contrôleur c/a boîtier et toutes les composantes requises, installation et raccordement		Global		30 000,00 \$
15.	Base de béton ME2	4	unités	1 500,00 \$	6 000,00 \$
	TOTAL DES TRAVAUX				94 892,50 \$

02/22/2006 11:39 FAX 514 846 4005

AXOR EXPERTS-CONSEILS

002

AXOR

Montréal, le 20 février 2006

Monsieur Luc Tromblay
Directeur général
Ville de Mascouche
3034, chemin Sainte-Marie
Mascouche (Québec) J7K 1P1

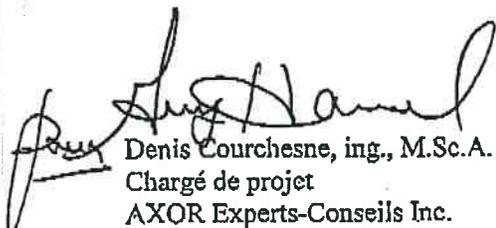
**Objet : Projet du nouvel échangeur A-25
Bassins de rétention
N/Réf. : 1987-451**

Monsieur,

Tel que demandé, je vous transmets l'évaluation du coût des travaux pour l'agrandissement du bassin de rétention situé à l'intersection du boulevard de l'Esplanade et de l'A-25, pour répondre aux besoins identifiés par la Ville lors de notre rencontre du 16 février dernier.

Si de plus amples informations vous sont nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations les meilleures.


Denis Courchesne, ing., M.Sc.A.
Chargé de projet
AXOR Experts-Conseils Inc.

GH/lm

P-j.

02/22/2006 11:39 FAX 514 846 4005

AXOR EXPERTS-CONSEILS

003

AXOR Experts-Conseils Inc.

N° dossier 1987-451

VILLE DE MASCOUCHE

Agrandissement du bassin de rétention (Esplanade/A-25)

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DU COÛT DES TRAVAUX

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1.0	Déblai Vanne avec boîte de vanne	42 000	m ³	7,00 \$	294 000,00 \$
2.0	Système de déversement (Regards, conduites et autres)	1	global	40 000,00 \$	40 000,00 \$
3.0	Clôture	350	m.lin.	50,00 \$	17 500,00 \$
4.0	Terre végétale	20 000	m ²	3,00 \$	60 000,00 \$
5.0	Ensemencement hydraulique	14 000	m ²	,35 \$	4 900,00 \$
6.0	Gazon en plaque	7 000	m ²	4,00 \$	28 000,00 \$
7.0	Voie d'accès et barrière	1	global	4 000,00 \$	4 000,00 \$
8.0	Aménagement paysager	1	global	31 600,00 \$	31 600,00 \$
Total:					480 000,00 \$



VILLE DE
Mascouche

CORRESPONDANCE INTERNE

Le 19 janvier 2006

DESTINATAIRE : Monsieur Luc Tremblay, le directeur

EXPÉDITEUR : Bruno Bellerose, directeur
Service des loisirs et parcs

OBJET : Projet - La Seigneurie du Chêne

c.c. : Serge Lavigne
Michel Gobeil
Claude Théberge



Vous me consultiez pour connaître les normes et coûts d'aménagement récréatif dans les nouveaux développements résidentiels, notamment celui Du Chêne.

Tel que mentionné au Plan directeur des parcs, l'accessibilité au Coteau est un élément essentiel. Suivant la ligne des tours électriques, le sentier mènera à l'accès du parc du Grand-Coteau.

L'aménagement d'une piste cyclable permettant de boucler, serait intéressant, profitant de la construction du réseau d'aqueduc, cette piste longerait la ligne électrique; idéalement, éclairée avec des haltes.

Pour ce qui est des parcs, un parc de quartier et un parc de détente seraient à penser. Notons que le lac, déjà naturalisé, pourrait nous être cédé et utilisé comme parc de détente. L'aménagement des rives et la mise en place d'une fontaine centrale créeraient une atmosphère chaleureuse en plus de la possibilité d'y aménager un circuit de conditionnement physique pour personnes âgées.

Page 2

Le parc de quartier devrait offrir des jeux pour toutes les classes d'enfants jusqu'aux adolescents (0-16 ans). Un bon nombre d'équipements doivent être distinctifs afin de créer un intérêt et une personification. Notez que ce parc doit être acquis en complément des terrains déjà cédés.

Coût : ± 500 000 \$ aménagement et jeux
 + 150 000 p.c. à acquérir x ± 2 \$/p.c. = 300 000 \$

Pour un total de 800 000 \$.

Le directeur
Service des loisirs et parcs



Bruno Bellerose
BB/db



RÈGLEMENT 1084

Superficie approximative du
bassin = 1 453 964.00 m.c.
(145.40 hectares)

"Annexe B"

MARS 2006





RÈGLEMENT 1084

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET
SERVICE DES FINANCES / TRÉSORERIE

Superficie approximative du
bassin = 265 981.82 m.c.
(26.60 hectares)

MARS 2006

